



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# LE CONGÉ PATERNITÉ

Les modalités déclaratives



# SOMMAIRE

**01**

LE CONGÉ PATERNITÉ EN CHIFFRES

**02**

LE RECOURS À NET-ENTREPRISES

**03**

TOUT AUTOMATIQUE : LE SIGNALEMENT DSN

**04**

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

# 01

## LE CONGÉ PATERNITÉ EN CHIFFRES

# LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT



➤ La totalité des entreprises en DSN



➤ 730 000 naissances en France en 2022



➤ Des paiements en DSN dès J+3

# LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

## L'évolution des modalités déclaratives et de l'envoi des pièces

### 1 - Tout automatique en DSN

### 2 - Saisie l'attestation de salaire sur Net-entreprises :

- Tableau de fractionnement
- DEPOFI pour les dépôts en liste / et les dossiers en cours
- Nouveau téléservice pour les périodes de fractionnement dans le Compte Entreprise

### 3 - Le compte entreprise dans votre portail NET-E



# 02

## LE RECOURS À NET-ENTREPRISES

# QUAND RECOURIR À NET-ENTREPRISES

Les saisies Net-entreprises sont réservées aux situations hors DSN et nécessitent :

- La saisie d'une attestation de salaire EFI ou EDI
- L'utilisation de DEPOFI pour les dossiers en cours
- La transmission de chaque période avec saisie en ligne du formulaire paternité depuis le Compte Entreprise

The screenshot displays the 'NET-ENTREPRISES-FR' portal, which is the official online portal for social declarations. The main navigation bar includes 'PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE' and a home icon with the text '> Vos déclarations'. Below this, there are four main service tiles: 'AE (insc. EDI)' for registration, 'AE (saisie)' for filing, 'Att. salaire IJ' for salary and indemnity declarations, and 'Compte AT/MP' for accident and professional illness. A secondary row of services includes 'VOTRE TABLEAU DE BORD' (notifications and declarations), 'VOTRE ESPACE ENTREPRISE' (management, consultation, and pending requests), and 'VOS SERVICES COMPLEMENTAIRES' (control tools, references, and other services). A 'DEPOFI' section is also visible at the bottom right.

# LES DOSSIERS PATERNITÉ EN COURS D'INDEMNISATION

Si vous avez des dossiers en cours :

- **RDV sur DEPOFI pour vos dossiers partiellement indemnisés**
- **Concernant des listes transmises, et non indemnisées en totalité, continuez avec DEPOFI pour les dates de congé**



# AJOUTEZ LE CARRÉ QUI REGROUPE TOUT !



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES

 > Vos déclarations

## Vos déclarations

### Compte Entreprise

Vos démarches maladie et  
risques professionnels

Assurance Maladie et Risques  
professionnels pour les entreprises

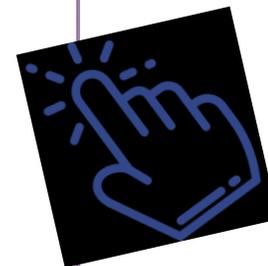
## METTEZ À JOUR VOS PROFILS POUR ACCÉDER AU SERVICE

- ajoutez la déclaration ;
- gérez les habilitations.



Besoin d'aide ?

0820 000 516



# UN PORTAIL DANS LE PORTAIL

NET-ENTREPRISES.FR  
GIP Assurant les déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES

Vos déclarations

## Vos déclarations

### Compte Entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises



Compte entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Accueil

Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

Notre entreprise

Accéder au compte AT/MP

ENTREPRISE

ÉTABLISSEMENT

1810 0355 0245 00011

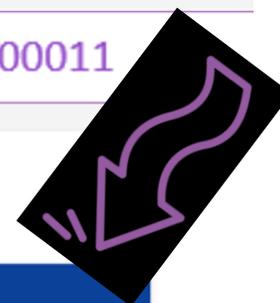
## Vos raccourcis



Déclarer un accident du travail



Gérer un dossier d'indemnités journalières



# LA SAISIE DE L'ATTESTATION DE SALAIRE SUR NET-ENTREPRISES



Salaire réduit = brut - 21%

SALAIRES DE BASE			PERIODES DE REFERENCE :		SALAIRES
Période de référence		Montant du salaire Brut : <input type="radio"/> Réduit : <input checked="" type="radio"/>	CAS GENERAL : 3 mois civils ACTIVITE SAISONNIERE ou DISCONTINUE : 12 mois civils		Montant du salaire selon le cas : - brut <input type="checkbox"/> - réduit de 21% <input checked="" type="checkbox"/>
du	au		du 1	au 2	
01/11/2023	30/11/2023	1580.00	0 1 0 1 2 0 2 3	3 1 0 1 2 0 2 3	1580.00
01/12/2023	31/12/2023	1580.00	0 1 0 2 2 0 2 3	2 8 0 2 2 0 2 3	1580.00
01/01/2024	31/01/2024	1580.00	0 1 0 3 2 0 2 3	3 1 0 3 2 0 2 3	1580.00

*Format des dates : jj/mm/aaaa*

[AIDE ?](#) | [\(ABANDONNER\)](#) | [← ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#) | [ÉTAPE SUIVANTE →](#)



# LA SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT

Le Compte Entreprise laissez-vous guider !

Les services sont accessibles :

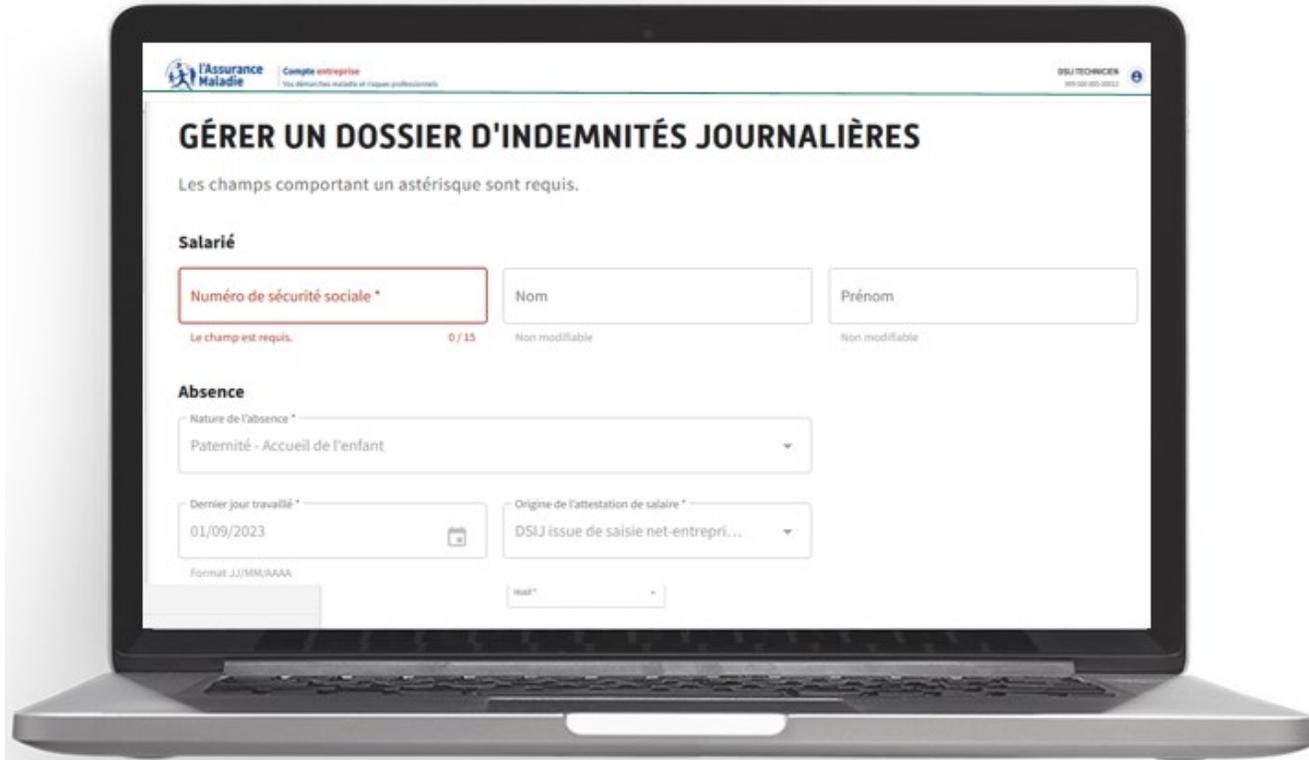
- soit dans le menu à gauche
- soit avec des boutons raccourcis en bleu
- Sélectionnez l'établissement

The screenshot shows the 'Compte entreprise' interface. At the top left is the Assurance Maladie logo. To its right, the text 'Compte entreprise' is displayed in red, with the subtitle 'Vos démarches maladie et risques professionnels' below it. A purple header bar contains the word 'ENTREPRISE'. Below this, a white box contains the label 'ÉTABLISSEMENT' and a text input field with the value '1810 0355 0245 00011'. A section titled 'Vos raccourcis' contains two blue buttons: 'Déclarer un accident du travail' (with a person icon) and 'Gérer un dossier d'indemnités journalières' (with a document icon). On the left side, a grey sidebar menu lists: 'Accueil', 'Vos salariés' (with an upward arrow), 'Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves', 'Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux', 'Suivre les dossiers d'indemnités journalières', 'Votre entreprise' (with an upward arrow), and 'Accéder au compte AT/MP'.



# LA SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT EN VIDÉO !

Un total, des tuto's !



The laptop screen shows the 'GÉRER UN DOSSIER D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES' form. The page header includes 'l'Assurance Maladie', 'Compte entreprise', and 'DSIJ TECHNICIEN'. Below the title, it states 'Les champs comportant un astérisque sont requis.' The form is divided into two sections: 'Salarié' and 'Absence'. In the 'Salarié' section, there are three input fields: 'Numéro de sécurité sociale \*' (with a red border and 'Le champ est requis.' below it), 'Nom', and 'Prénom'. In the 'Absence' section, there are three input fields: 'Nature de l'absence \*' (with a dropdown menu showing 'Paternité - Accueil de l'enfant'), 'Dernier jour travaillé \*' (with a date picker showing '01/09/2023' and 'Format JJ/MM/AAAA'), and 'Origine de l'attestation de salaire \*' (with a dropdown menu showing 'DSIJ issue de saisie net-entrepri...').

# 03

## TOUT AUTOMATIQUE : LE SIGNALEMENT DSN

# AVEC LE SIGNALEMENT DSN 1 SEULE ACTION À RÉALISER

Je rentre l'absence dans mon logiciel de paie.



Arrêt de travail

Fichier Édition Vues Actions Fenêtres

Recherche Gérer une absence Générer un signalement DSN

Salarié Paul DUPONT Type d'absence Paternité

Date début arrêt 01/05/2023 Subrogation OUI

Date fin arrêt 11/05/2023

Type arrêt Initial

Saisie de l'arrêt Paternité Signalements

+ Ajouter | ✖ Supprimer | 🔍 🔍 🔍 | 🔄 % d'activité prolongation OUI / NON

À PARTIR DU	DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE	DJT
01/05/2023	11/05/2023	30/04/2023

Valider

# EXPLOITEZ LA DSN ET VOTRE LOGICIEL À FOND !

Lorsque vous rentrez l'absence dans votre logiciel de paie :

Motif de l'arrêt  
TravailArret.Motif

S21.G00.60.001



Motif permettant d'identifier le type d'arrêt de travail.

- Vous êtes à un clic d'envoyer le signalement DSN
- Vous le faites déjà en maladie
- Qu'est-ce qui vous empêche de le faire en paternité ?



01 – maladie

02 – maternité

03 – paternité / accueil de l'enfant

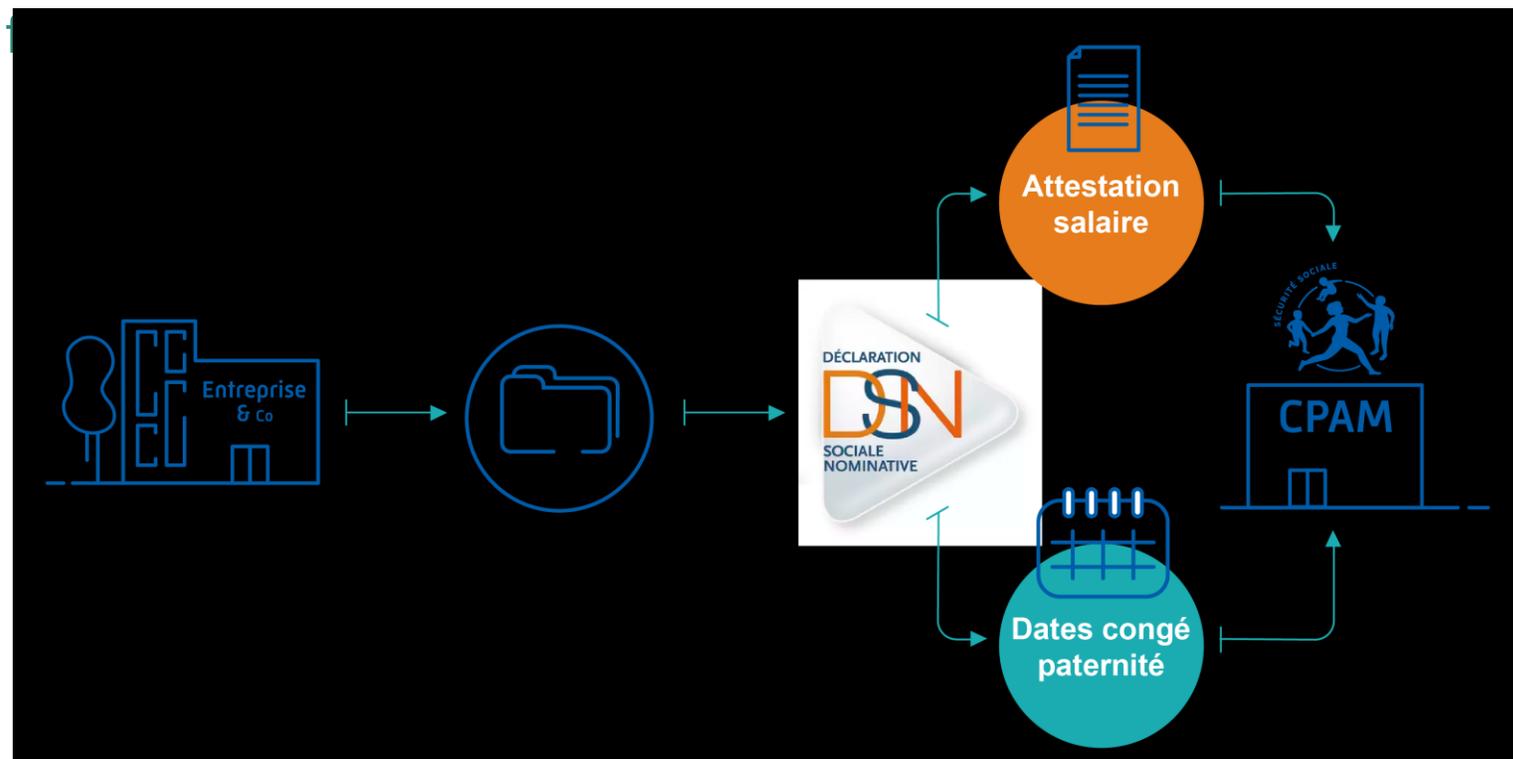


# EN DSN TOUT EST FACILE ET AUTOMATIQUE

Le signalement DSN génère à la fois :

1 - L'attestation de salaire en CPAM

2 - La période de fractionnement



# ENVOI DE L'ACTE DE NAISSANCE VIA LE COMPTE ENTREPRISE

Continuez, même si vous n'êtes pas obligé 😊

République Française  
VILLE DE DIJON  
(Côte-d'Or)

ACTE DE NAISSANCE  
COPIE INTÉGRALE

Année 2023

ACTE DE NAISSANCE N°1511 - Mar  
Jalal-Addin GUYOT

ENFANT : NOM :	GUYOT
Prénoms :	Jalal-Addin
Sexe :	masculin
Né le :	six juillet deux mille vingt trois
à :	dix sept heures cinquante cinq minutes 14 rue Paul Gaffarel, DIJON (Côte-d'Or)
PÈRE : NOM :	GUYOT
Prénoms :	Rémy
Né le :	vingt deux juillet deux mille un
à :	Chenôve (Côte-d'Or)
Profession :	hôte de caisse
Domicile :	9 rue George Sand à Chenôve (Côte-d'Or)
MÈRE : NOM :	SAHLI
Prénoms :	Fatima Zahra
Née le :	vingt quatre juin mille neuf cent quatre vingt seize
à :	Oran (Algérie)
Profession :	sans emploi
Domicile :	9 rue George Sand à Chenôve (Côte-d'Or)

ÉVÉNEMENTS RELATIFS À LA FILIATION (antérieurs à l'établissement du présent acte)  
Mariage des père et mère depuis le treize août deux mille vingt deux  
Reconnu par le père le -- à --  
Reconnu -- le -- à --  
Acte de notoriété constatant la possession d'état en date du -- délivré par le juge d'instance de --

Parent déclarant : par la mère -----  
Tiers Déclarant : -----  
Date et heure de l'acte : le 10 juillet 2023 à 09 heures 53 minutes  
Après lecture et invitation à lire l'acte, Nous, Guillaume WESTERMANN, fonctionnaire municipal, officier de l'état civil par délégation du Maire de la Ville de Dijon, avons signé avec le déclarant -----

Suivent les signatures.  
Mentions marginales :  
Néant

Copie délivrée selon procédé informatisé,  
Dijon, le 10 juillet 2023  
L'officier de l'état civil,  
Guillaume WESTERMANN

NET-ENTREPRISES-FR  
GIP Médiation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES

> Vos déclarations

## Vos déclarations

### Compte Entreprise

#### Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises



SECURITE SOCIALE  
l'Assurance Maladie

Compte entreprise  
Vos démarches maladie et risques professionnels

## ENTREPRISE

Accueil

Vos salariés

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

Votre entreprise

Accéder au compte AT/MP

ÉTABLISSEMENT 1810 0355 0245 0001

Vos raccourcis

Déclarer un accident du travail

Gérer un dossier d'indemnités journalières



**#FOCUS**

# RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

DURÉE ET NOMBRE DE PÉRIODES POSSIBLES

# DURÉE ET FRACTIONNEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ

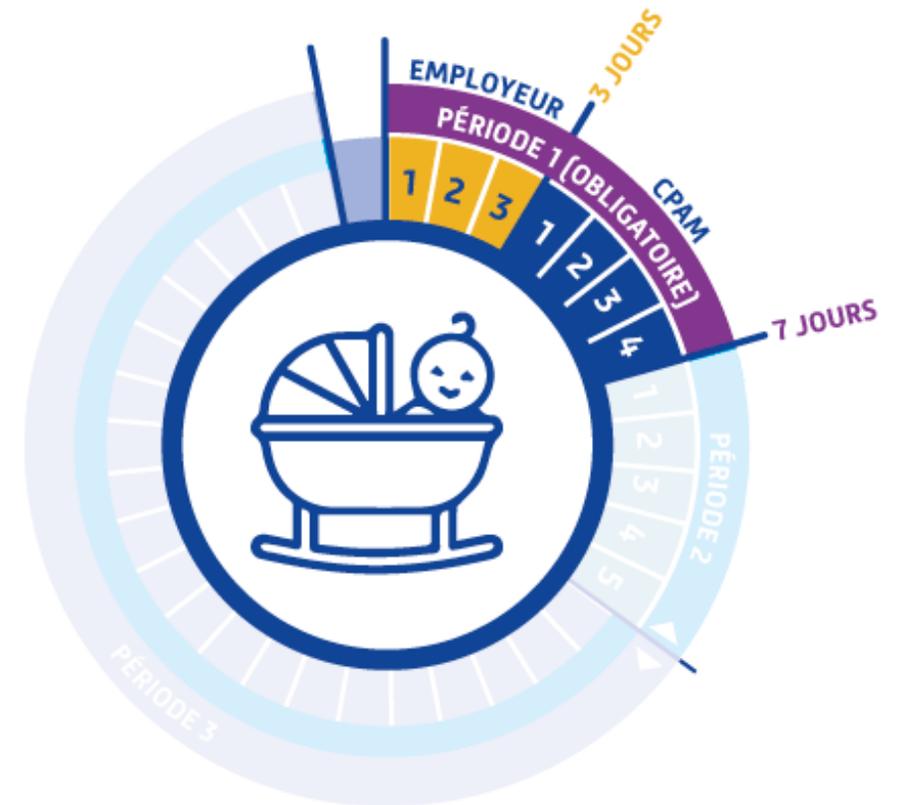
Il peut être pris en **TOTALITÉ** dès le départ, ou en 2 ou même 3 fois.

La 1<sup>ère</sup> période d'interruption du travail est de 7 jours minimum :

- 3 jours conventionnels/employeurs
- 4 jours minimum Assurance maladie, jusqu'à la totalité du congé
- 5 jours minimum pour les 2 autres périodes fractionnées



**DJT : la veille des 4 jours Assurance maladie, donc votre dernier jour employeur.**



# LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL : 1 SEULE SITUATION POSSIBLE



Indiquez la veille de la période déclarée, tout simplement !



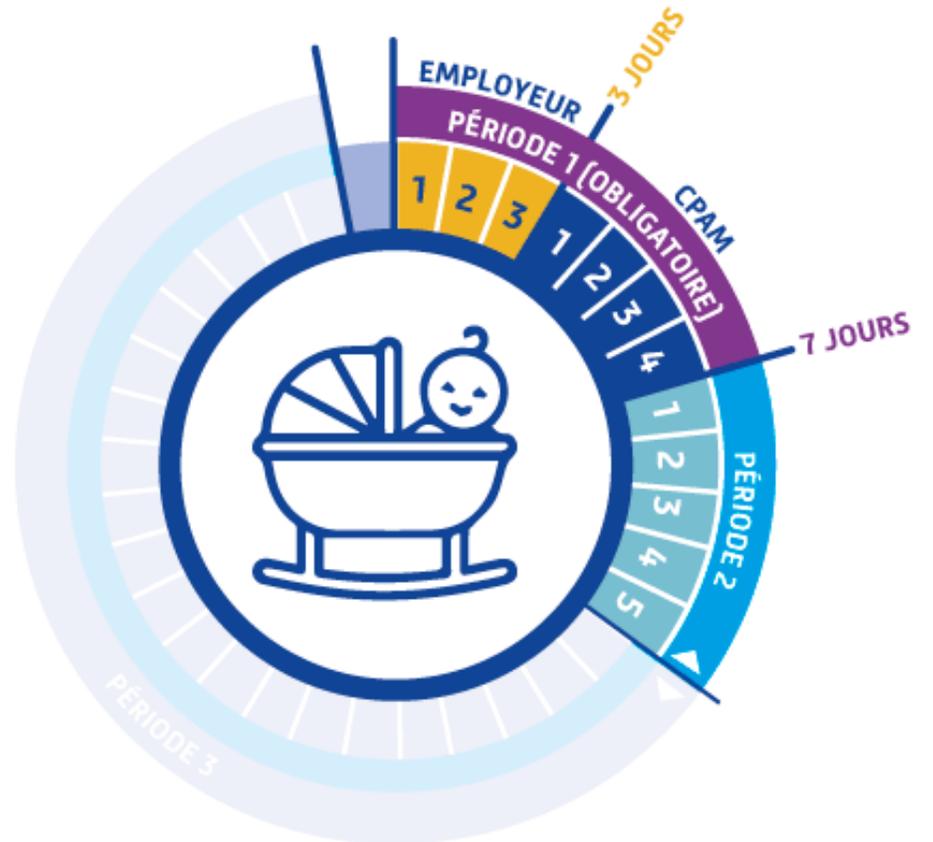
1<sup>ère</sup> période **obligatoire**



## 2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE FRACTIONNEMENT ÉVENTUELLE

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes possibles doivent respecter :

- une durée minimale de **5 jours chacune** !
- en fonction du reste à prendre après la 1<sup>ère</sup> période obligatoire.

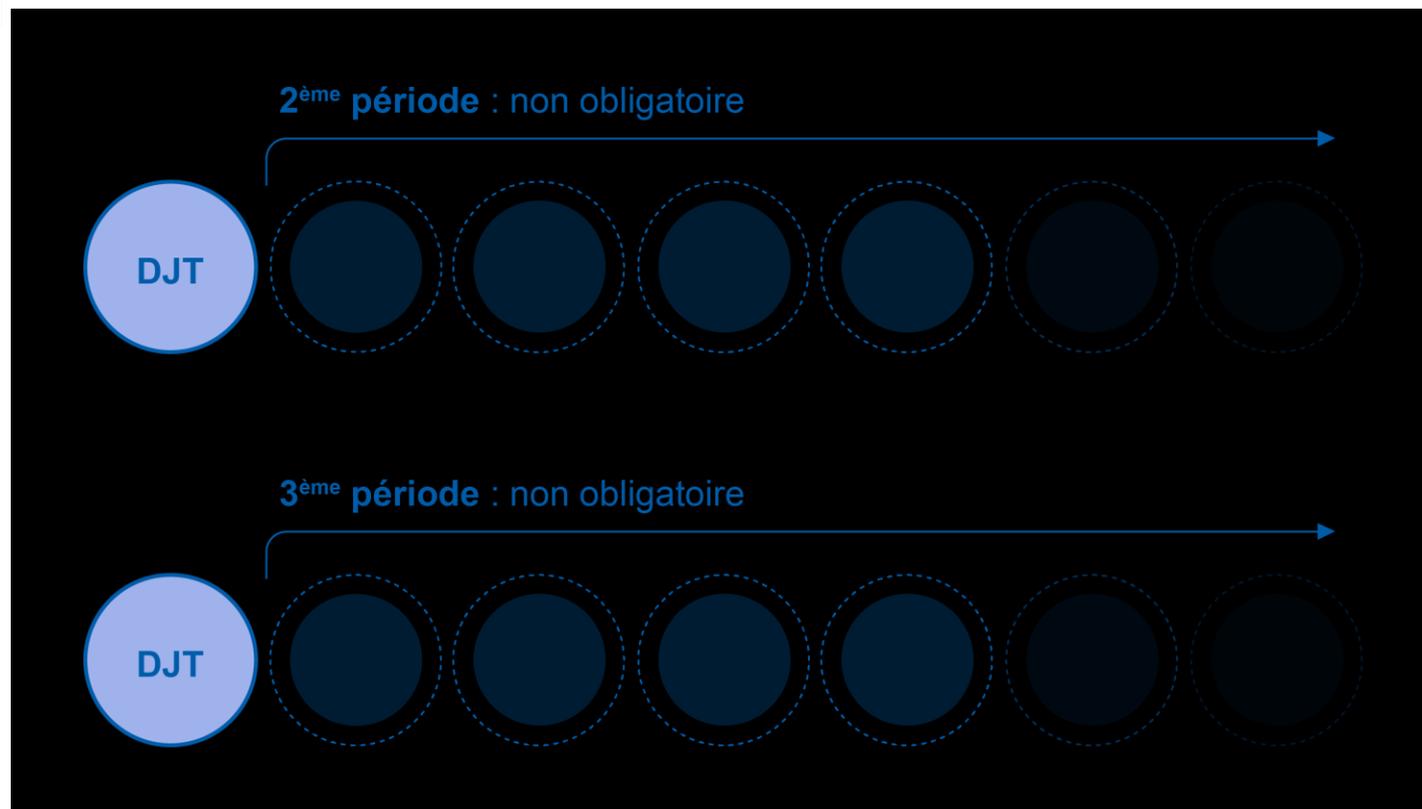


**Attention**, il s'agit de jours calendaires :  
Les périodes incluent des weekend  
et / ou des jours fériés.

# LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL : 1 SEULE SITUATION POSSIBLE



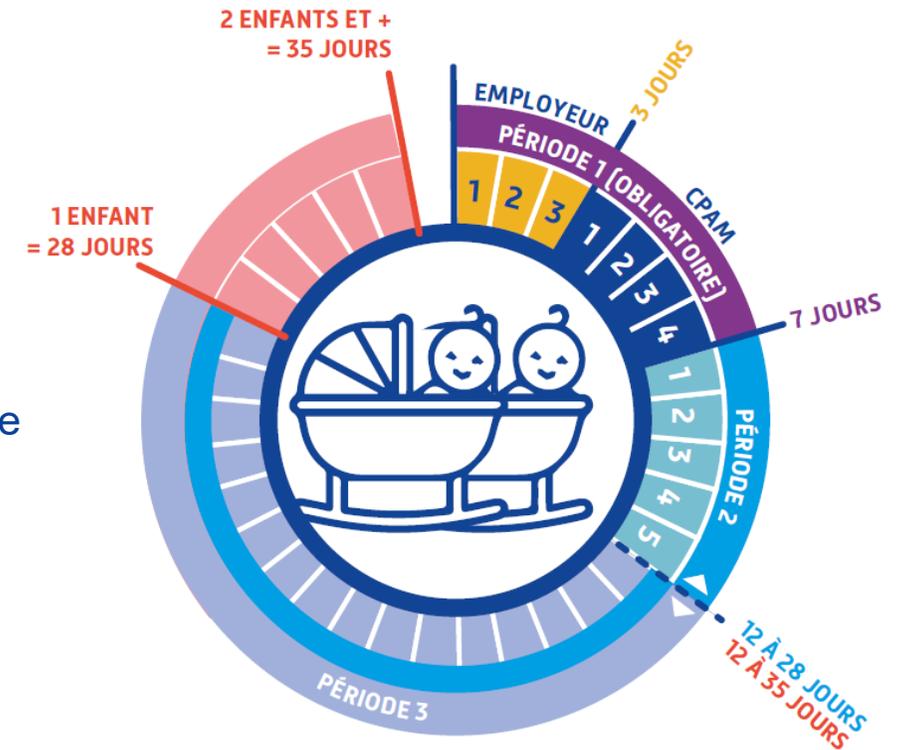
Indiquez la veille de la période déclarée, tout simplement !



# LA LÉGISLATION S'IMPOSE À TOUS

La législation s'impose à tous :

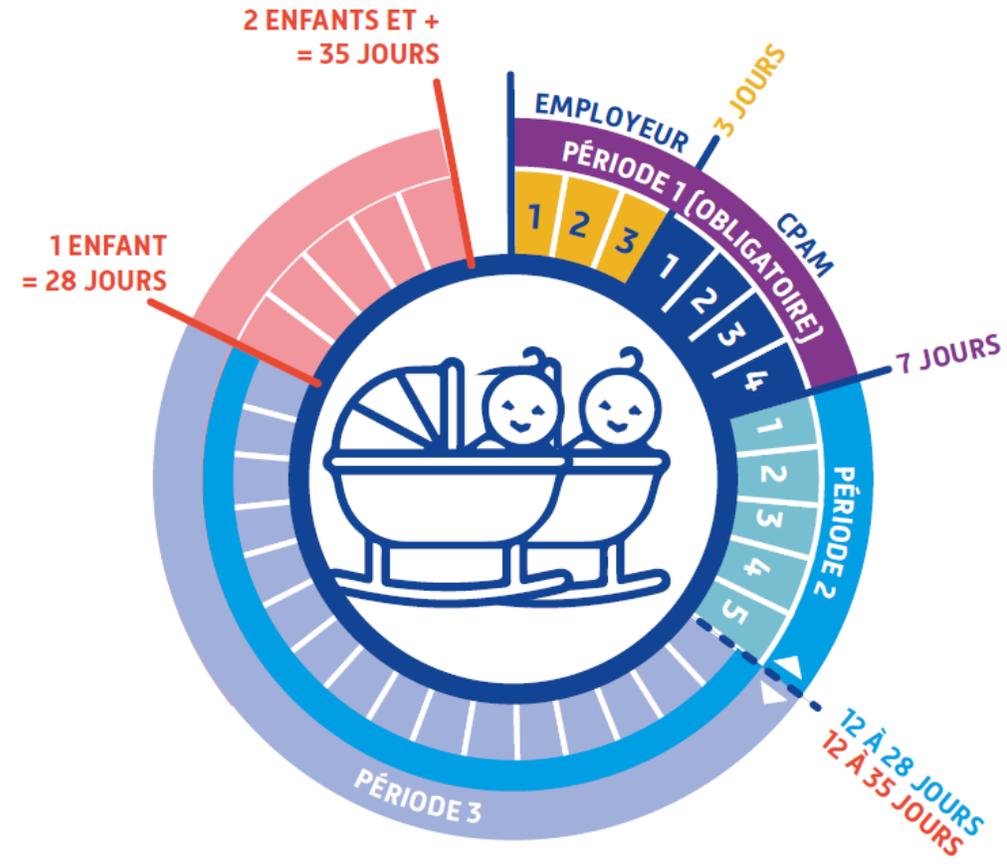
- Impossible d'avoir une 1<sup>ère</sup> période inférieure à 4 jours, sinon pas d'IJ
- Impossible d'avoir 26 jours de congé paternité, ou plus de 3 périodes
- Si 23 jours ont été posés sur 3 périodes, le reste est perdu...
- Jumeaux, triplés ou plus, c'est toujours 32 jours, au delà d'une naissance



**On parle de droits ouverts : ce qui n'est pas pris est perdu**

# APPLICATION STRICTE DE LA LÉGISLATION

Vidéo de la roue paternité



# 04

## LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

# LES SITUATIONS PARTICULIÈRES



 Congé / arrêt de travail



 Hospitalisation de l'enfant

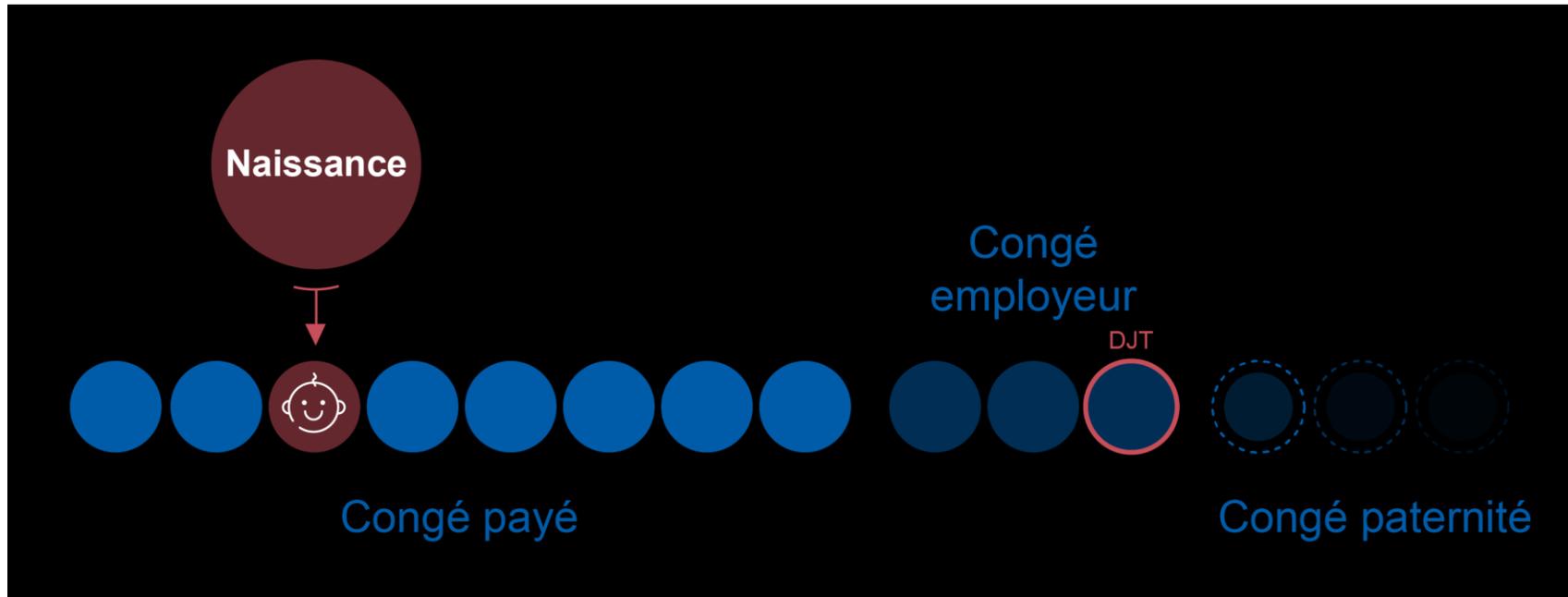


 Multi-employeurs

# NAISSANCE PENDANT L'ABSENCE DU SALARIÉ



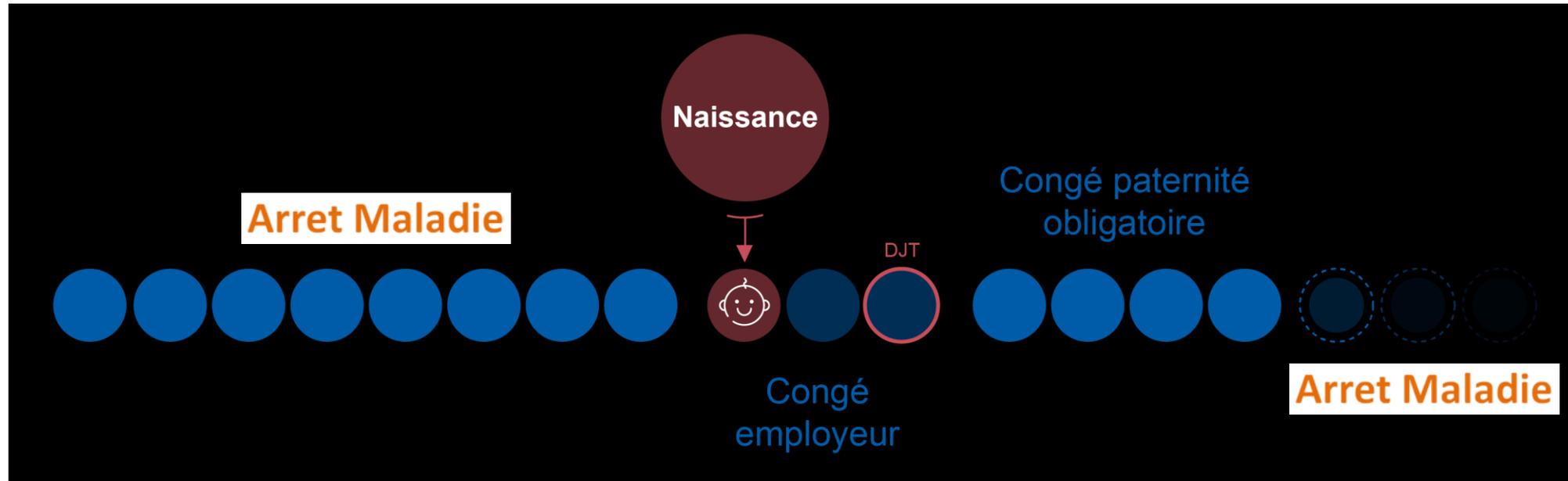
Congés payés : les congés en premier, la paternité décalée !



# NAISSANCE PENDANT L'ABSENCE DU SALARIÉ



Arrêt de travail : la paternité d'abord !



# CAS DE L'HOSPITALISATION DE L'ENFANT



Enfant hospitalisé : la paternité d'abord !

Congé paternité  
obligatoire  
= 4 jours

Congé paternité  
non obligatoire



Congé  
employeur  
= 3 jours

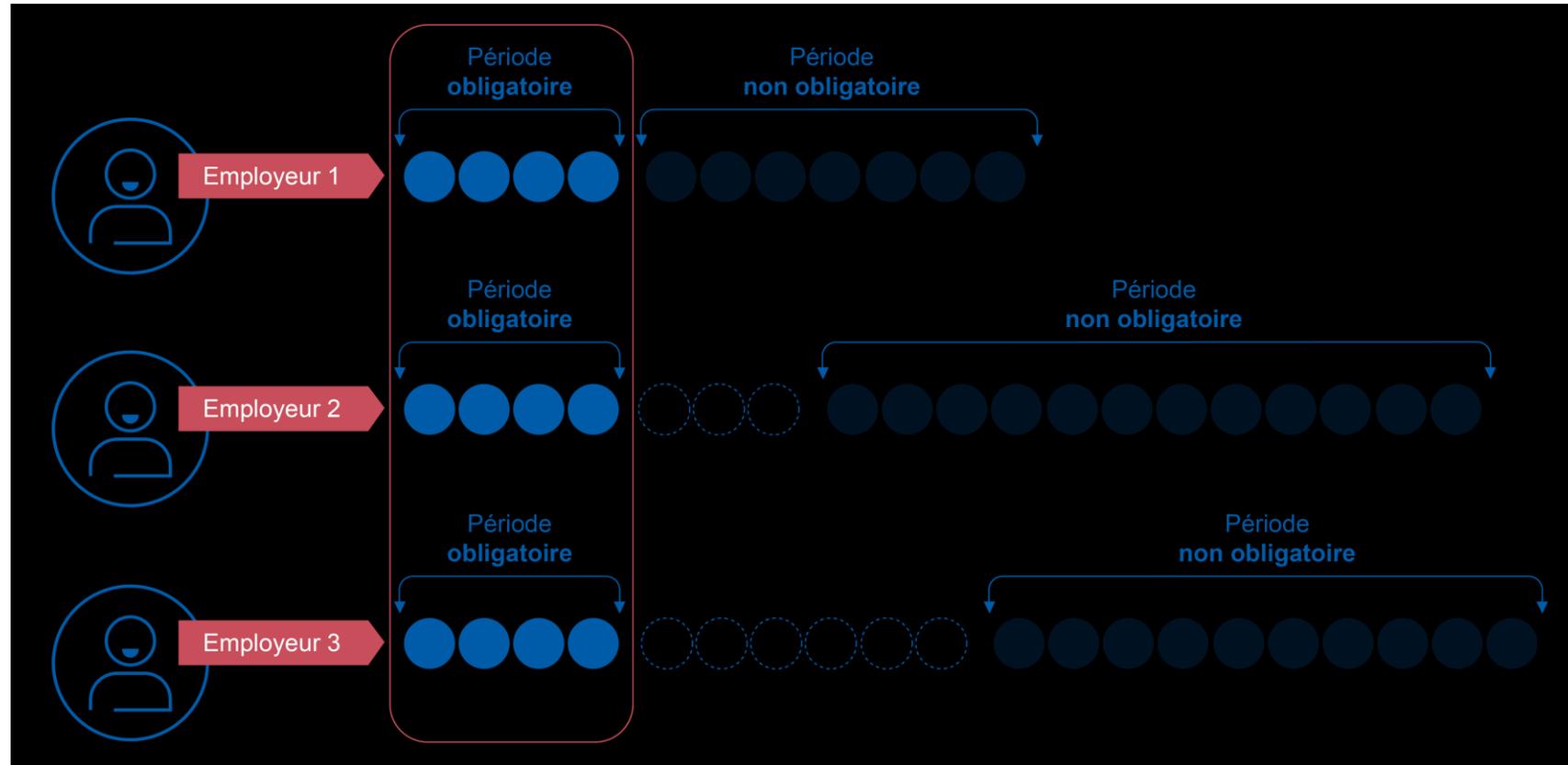


Hospitalisation  
de l'enfant  
= 30 jours max.



**Attention,**  
L'hospitalisation de  
l'enfant nécessite  
bien un arrêt total  
de l'activité pour  
indemnisation.

# CAS DU SALARIÉ AVEC MULTI EMPLOYEURS



- La période **obligatoire** débute à la même date pour tous les employeurs.


**Congé paternité et d'accueil  
de l'enfant de votre salarié**

- Salariés concernés
- Durée du congé paternité
- Démarche du salarié
- Versement des indemnités journalières

## Congé de paternité et d'accueil de l'enfant de votre salarié



Votre salarié bénéficie d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant à la naissance de son enfant ou de celui de sa conjointe, partenaire de fait ou concubine. Il peut percevoir des indemnités journalières pendant la durée de ce congé.


**NET-ENTREPRISES**

**CONTACTS**

**FORMULAIRES**

**AIDES FINANCIÈRES  
TPE PME**

**TMS PROS**

**RISQUES  
CHIMIQUES PROS**

adresses et contacts



# SONDAGE

Avez-vous besoin d'un accompagnement personnalisé pour réaliser vos démarches pour le congé paternité via le Compte Entreprise ?

MERCI !



Crédit photo : Pexels / Unsplash